

Les personnes qui veulent découvrir la LC/MA peuvent effectuer une séance d'essai (sans certificat ni licence).

Les personnes ayant un problème particulier, physique, médical ou d'aquaphobie, ne sachant pas nager, doivent le signaler préalablement à l'animateur.
Cela permettra une prise en charge différente.

Les marcheurs sont des pratiquants majeurs de plus de 1.50 mètre, courtois et conviviaux, ayant bien pris connaissance des risques encourus, et accepté les règles d'encadrement de cette activité.

Ils respectent les décisions de l'Animateur responsable de la séance. UN ANIMATEUR PEUT FAIRE SORTIR DE L'EAU TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS SES CONSIGNES.

Encadrement des sorties.

Le nombre de personnes souhaitant participer à une sortie organisée par le club est toujours conditionné par l'effectif d'encadrants présents.

Les capacités d'encadrement sont : Obligatoirement un animateur Longe Côte-Marche Aquatique et un assistant pour un groupe de 20 pratiquants maximum. 1 animateur et 1 assistant supplémentaire sont obligatoires par tranche de vingt participants supplémentaires.

Les sorties sont encadrées par un « responsable de sortie » qui est un animateur diplômé fédéral, aidé d'un assistant (non diplômé).

L'assistant peut être désigné parmi les participants à la séance. Ce sont tous des bénévoles.

L'équipement

L'équipement est fonction de l'état du milieu aquatique, de la température de l'eau et des conditions météorologiques.

A chaque sortie :

Les marcheurs sont obligatoirement équipés d'un vêtement adapté à la température de l'eau : Combi short, combi longue ou Été=maillot de bain+ T-shirt obligatoire.

Le port de chaussons ou chaussures aquatiques est **OBLIGATOIRE**.

Des gants et bonnets sont nécessaires en hiver, casquette conseillée en été.

Dans le cas de port de lunettes, une fixation adaptée doit être prévue.

Le port de bijoux est fortement déconseillé.

Afin de maintenir une bonne entente avec les pêcheurs, à l'approche d'une ligne, il est demandé à TOUT LE GROUPE de se rapprocher de la plage.

L'association n'est pas assurée pour le vol donc les marcheurs doivent faire attention de ne rien laisser d'apparent dans les voitures. L'association Longe Côte Randos Béziers décline toute responsabilité en cas de sorties non programmées par l'association pour les adhérents, et pour toute autre personne pratiquant la marche aquatique (longe côte) hors de son association.